

Bachelier en Informatique de gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 44	Fax : +32 (0) 65 40 41 54	Mail : eco.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE IG102 Langues étrangères 1			
Code	ECIG1B02IG102	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Sophie CRESPIN (sophie.crespin@helha.be) HELHa Campus Montignies Carine ARNOULD (carine.arnould@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement fait partie du cursus de formation du bloc 1 des études de Bachelier en Informatique de gestion et s'inscrit dans les axes communicationnels et linguistiques de la formation. Elle a pour objectif de préparer l'étudiant à utiliser les différentes compétences de communication en langue cible : expression écrite, expression orale, compréhensions à la lecture et à l'audition.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne**

2.2 Adapter ses techniques de communication, son vocabulaire à l'interlocuteur quel qu'il soit

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant devra être capable :

1. de s'exprimer oralement et par écrit de façon simple en respectant les structures grammaticales de base
2. de répondre à des questions élémentaires portant sur le contenu de messages simples
3. de poser des questions élémentaires
4. de prononcer correctement les sons propres à la langue
5. de traduire des mots et/ou expressions et/ou phrases simples
6. d'inventer et/ou jouer de courts dialogues et/ou saynètes
7. d'appliquer rigoureusement la théorie grammaticale dans des exercices
8. d'utiliser du vocabulaire adéquat dans un contexte donné

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECIG1B02IG102A Langues étrangères

60 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECIG1B02IG102A Langues étrangères

40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier en Informatique de gestion

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
 Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Langues étrangères			
Code	20_ECIG1B02IG102A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Carine ARNOULD (carine.arnould@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage est en rapport direct avec les axes communicationnels et linguistiques de la formation. La finalité de cette activité est de préparer l'étudiant à utiliser les différentes compétences de communication en anglais.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'unité d'enseignement, sur les thèmes abordés et développés oralement et/ou par écrit, l'étudiant devra être capable de :

- s'exprimer oralement et par écrit de façon simple en respectant les structures grammaticales de base;
- répondre à des questions élémentaires portant sur le contenu de messages simples;
- poser des questions élémentaires;
- prononcer correctement les sons propres à la langue cible;
- traduire des mots et/ou expressions et/ou phrases simples;
- inventer et/ou jouer de courts dialogues;
- appliquer rigoureusement la théorie grammaticale dans des exercices;
- utiliser du vocabulaire adéquat dans un contexte donné

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Révision et développement de structures grammaticales et syntaxiques fondamentales
- Exercices de compréhension à la lecture
- Exercices de compréhension à l'audition (supports audio et vidéo)
- Exercices d'expression orale et écrite
- Etude systématique et mise en pratique du vocabulaire de base et technique en rapport avec le niveau de compétence visé

Démarches d'apprentissage

- Utilisation et exploitation de documents et exercices en rapport avec des thèmes de la vie quotidienne et/ou professionnelle
- Jeux de Rôle
- Approche par simulation
- Travail de groupe

- Travail en autonomie
- Préparation d'articles
- Tables de conversation
- Développement des quatre compétences (compréhension à l'audition, compréhension à la lecture, expression orale, expression écrite)

Dispositifs d'aide à la réussite

- Evaluations formatives avec corrections et commentaires des tests et exposés
- Séances de questions/réponses
- Possibilité de tutorats en collaboration avec les étudiants de bloc 2

Ouvrages de référence

- Raymond Murphy, Essential Grammar in Use, Cambridge University Press, third edition, 2006 (niveau débutant)
- Raymond Murphy, English Grammar in Use, Cambridge University Press, third edition, 2009 (niveau intermédiaire)
- Grammaire fondamentale de l'anglais, Christian Loriaux, Jean-Louis Cupers, de Boeck, 2007 (niveau débutant)
- Institut des langues vivantes (UCL)

<http://www.ilv.ucl.ac.be/Gramlink-AN/grammaire/gram.htm>

Supports

- syllabus de l'enseignant
- ouvrage : Sheena Andromaque et Dominique Gautié, Méthode Express Anglais (B2), Harrap's Editions, Larousse
- documents
- notes de cours
- sites internet
- matériel audio

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1 :

Tests formatifs

Evaluation écrite en janvier (40%)

Q2 :

Evaluation continue (20%) - Articles (tables de conversation)

Tests formatifs

Examen écrit (40%)

Q3 :

Seule la note de l'examen intervient. Matière idem Q1 + Q2.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	20		
Période d'évaluation	Eve	40	Exe	40	Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Si l'examen est composé de plusieurs parties, elles doivent toutes être présentées: un PR ou un PP pour une ou plusieurs parties équivaut à un PR ou un PP pour la AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).